



Les rentes doivent augmenter !

Les rentes du deuxième pilier sont en chute libre depuis dix ans. La situation est d'autant plus précaire pour les femmes qu'elles travaillent souvent dans des secteurs à bas salaires, à temps partiel et que le travail de care reste non rémunéré et donc non constitutif d'une rente. Celles qui ont en revanche tiré profit du deuxième pilier ces dernières années sont les banques et les caisses de pension : elles continuent à bénéficier d'une participation aux bénéfices garantie par la loi et ne sont pas tenues de redistribuer une partie desdits bénéfices aux assuré-es. Cela doit maintenant cesser !

Le montant moyen des rentes du deuxième pilier a fortement baissé au cours des dix dernières années. Aujourd'hui, les retraité-es en ont beaucoup moins pour leur argent – et l'écart entre les genres reste indigne : en 2020, les hommes touchaient en moyenne 2'100 CHF de pension par mois, contre 1'167 CHF pour les femmes.¹ Pendant ce temps, les caisses de pension gèrent des quantités énormes de capitaux : en 2021, celles-ci géraient pas moins de 1'159 milliards de francs, pour un résultat net de 87 milliards de francs.² Un capital énorme est certes accumulé, mais les assuré-es n'en profitent pas en raison des sorties financières, de la part de bénéfices garantie par la loi et de l'absence de redistribution de ces derniers. A cela s'ajoute la protection inégale des femmes et des hommes, due notamment à la mauvaise protection des travailleurs-euses à temps partiel ainsi qu'au travail de care non rémunéré qui persiste. En décembre 2022, le Conseil des États a présenté une réforme du deuxième pilier qui ne résout aucun problème, coûte cher et entraînera une baisse massive des rentes.

Nous nous battons pour mettre un terme à la chute des rentes et pour que la situation des rentes des femmes soit améliorée. Nous nous engageons également pour que l'argent du deuxième pilier n'aille plus directement dans la poche des assureurs et pour une gestion plus responsable de nos fonds de prévoyance. Pour cela, nous avons besoin de :

1. Garantir le financement : mettre un terme au « self-service » des banques et des assurances. Des frais de gestion de fortune plus bas, des quote-part minimales plus basses et pas de frais de transaction cachés.

Jusqu'à présent, les discussions ont surtout porté sur des propositions visant à augmenter les cotisations des assuré-es au deuxième pilier. Le potentiel d'économies des caisses de pension n'a cependant pas été abordé, bien qu'il soit possible de réaliser des économies considérables dans ce domaine. Chaque année, les caisses de pension subissent des

¹ [Office fédéral de la statistique / Nouvelles statistiques sur les rentes](#), 18.01.2022 (en allemand).

² [Statistiques des caisses de pension](#), 20.12.22 (en allemand).

pertes financières de l'ordre de 20 milliards de francs.³ La gestion de la fortune des caisses de pension coûte 6 milliards de francs par an. Chaque assuré-e paie donc environ 1'200 francs par an pour la gestion de son capital vieillesse. Une comparaison des frais de gestion de la fortune de 73 caisses de pension montre de manière impressionnante que la plus chère coûte 14 fois plus cher que la plus avantageuse, le montant des frais n'étant ici nullement corrélé au succès des placements⁴. Ces chiffres prouvent plutôt que certaines caisses de pension gèrent aujourd'hui déjà leur fortune de manière responsable, alors que d'autres le font de manière plus que douteuse. Nous demandons donc que toutes les caisses de pension assument leurs responsabilités et ne jettent pas l'argent des retraites par les fenêtres. Outre ces frais exorbitants pour la gestion de la fortune, nous trouvons particulièrement choquant que les assureurs puissent prélever 10 % sur les revenus générés à titre de bénéfice via la quote-part minimale. Cette participation aux bénéfices garantie par la loi a permis aux assureurs de réaliser des bénéfices de l'ordre de 7,75 milliards de francs entre 2005 et 2019. Et ce, entièrement sur le dos de nos retraites !

En limitant la part de bénéfices des assureurs et en réduisant les frais de gestion de la fortune, les assuré-es disposeront de plus d'argent pour leurs rentes. Nous demandons donc que la gestion de la fortune ne dépasse pas 5 % des cotisations réglementaires versées par les assuré-es et les employeurs-euses par an. Nous demandons en outre que la quote-part minimale autorisée soit réduite au maximum à 6 %. Ces 6 % doivent en outre être calculés sur la base du rendement net et non sur celle du bénéfice (méthode basée sur le résultat).

2. Sécuriser les rentes : pas de baisse du taux de conversion, plus de pourcentages salariaux et un système de répartition

La baisse du taux de conversion entraîne une réduction des rentes de 12 %. Compte tenu de l'environnement actuel des taux d'intérêt, cette baisse n'est pas indiquée : ces derniers mois, nous sommes sorti-es de l'ère des taux d'intérêt négatifs à un rythme extraordinairement élevé. Les obligations rapporteront à nouveau à l'avenir. Tous les arguments en faveur d'une baisse des taux d'intérêt techniques et donc des taux de conversion s'inversent ainsi. Nous demandons donc qu'il soit renoncé à une baisse du taux de conversion.

Avec le projet actuel, le Conseil des États a opté pour une réforme qui coûtera environ 3 milliards de francs aux assuré-es et aux employeurs-euses – et seul un quart des personnes concernées recevra l'intégralité des suppléments de rente. Cela entraînera des baisses massives des rentes, et coûtera en outre encore plus cher aux assuré-es. Les assuré-es doivent donc payer plus pour recevoir moins ! A cela s'ajoute le fait que chaque franc investi dans le deuxième pilier serait bien mieux investi dans le premier pilier. En effet, grâce au système de répartition solidaire, 92 % des assuré-es de l'AVS sont des bénéficiaires nets. C'est pourquoi nous demandons dans un premier temps une amélioration immédiate de la situation des retraites avec la 13^{ème} rente AVS. Dans un deuxième temps, nous examinerons comment transférer davantage de pourcentages salariaux vers le premier pilier, et non le deuxième, afin de garantir des rentes plus élevées de manière durable.

³ Das Rentendebakel, Danny Schlumpf, 2022

⁴ [Comparis](#), 08.2021

3. De meilleures rentes pour les femmes : introduction de bonifications pour tâches éducatives et d'assistance dans le deuxième pilier et adaptations du processus d'épargne.

Nous prenons au sérieux la critique des partis bourgeois concernant la « politique de l'arrosoir » du supplément de rente ainsi que leur promesse d'améliorer en particulier la situation des femmes en matière de retraite. La manière la plus efficace d'y parvenir est d'introduire des bonifications pour tâches d'assistance et d'éducation dans le deuxième pilier. Nous demandons donc que de telles bonifications soient également introduites dans la LPP, à l'instar des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance dans le premier pilier. Celles-ci doivent être dégressives en fonction du niveau de revenu. Les personnes à bas revenus recevront ainsi des bonifications pour tâches d'assistance plus élevées, tandis que les personnes à revenus élevés ou très élevés ne recevront rien du tout. Ces bonifications pour tâches d'assistance seront financées par l'introduction d'une composante de répartition durable dans le 2^{ème} pilier, de manière centralisée par le biais du fonds de garantie.

Afin de moderniser le processus d'épargne dans la LPP, nous demandons en outre l'introduction d'une déduction de coordination en pourcentage. Comme dans le projet PV2020, la déduction de coordination dans la LPP doit désormais s'élever à 40 % du salaire AVS, mais au maximum $\frac{3}{4}$ de la rente maximale AVS sans modifier le salaire maximal assuré.

4. Référendum contre les réductions prévues des pensions

La réforme des caisses de pension avait trois objectifs : assurer les rentes, garantir le financement et améliorer les rentes des bas revenus. Le projet sera jugé à l'aune de ces objectifs.

Pour le PS, une chose est claire : **nous lancerons un référendum avec les syndicats et nos alliés** si le Parlement adopte un projet qui n'atteint pas les objectifs, qui coûte cher et qui conduit à des réductions de rentes.

Dans ce cas, seule une décision populaire permettra de faire comprendre aux partis bourgeois que la population veut une solution qui garantisse les rentes et améliore réellement la situation des rentes pour les femmes ainsi que pour les bas et moyens revenus.